



17 avr 2026 -16:45

Appartient à Conseil des ministres du 17 avril 2026

Adaptation des groupes de patients suite à la révision de la nomenclature relative à la circoncision

Sur proposition du ministre des Affaires sociales Frank Vandebroucke, le Conseil des ministres a approuvé un projet d'arrêté royal adaptant la définition de certains groupes de patients suite à la révision de la nomenclature relative à la circoncision.

Il s'agit plus précisément d'une modification de l'arrêté royal portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité.

Suite à la révision de la nomenclature, où la prestation « 260934-260945 – Circoncision » est scindée en deux prestations distinctes, il convient d'adapter la définition de certains groupes de patients afin d'en tenir compte.

Le projet est transmis pour avis au Conseil d'État.

Projet d'arrêté royal modifiant l'arrêté royal du 2 décembre 2018 portant exécution de la loi du 19 juillet 2018 relative au financement groupé des soins hospitaliers à basse variabilité

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandebroucke, Vice-premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique, chargé de la Lutte contre la pauvreté
Rue de la Loi 23
1040 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

Cheryl Isenge
Porte-parole (FR)
+32 479 15 67 58
Cheryl.Isenge@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Billy Buyse
Porte-parole (NL)
+32 496 47 44 87
billy.buyse@vandenbroucke.fed.be

